

Contrat d'affiliation avec le site marchand Sokiwin.com

Le , à :

ENTRE LES SOUSSIGNES

_____, éditrice du site www . _____
domiciliée représentée par _____
en sa qualité de _____
E-Mail _____ Tél. _____ Fax _____
(ci-après dénommée l'affilié) d'une part,

et,

la société **KIWI SPORTS**, éditrice du site **SOKIWIN.COM**, SAS domiciliée à Saint Memmie (51470) , ZAC de Voitrelle représentée par Monsieur PARJOIE Pierre-Philippe, en sa qualité de directeur général.

E-mail : contact@sokiwin.com

Tél. 03 26 21 26 89 Fax. 03 26 21 49 00

(ci-après dénommée SOKIWIN.COM) d'autre part,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

M _____ est titulaire du site web dont l'URL est _____ ci-après dénommé "le SITE" ainsi que tout autre nom de domaine dérivé de celui-ci.

KIWI SPORTS , titulaire du site web "www.SOKIWIN.COM" est intéressé pour ses activités commerciales propres, à pouvoir être visible sur le SITE de façon à permettre à l'affilié, utilisateur du SITE de se connecter sur le site de SOKIWIN.COM et de bénéficier de l'offre de produits ou de services de ce dernier.

IL EST ALORS CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1. Objet

Le présent contrat a pour objet de déterminer les relations entre SOKIWIN.COM et l'Affilié dans le cadre du Programme d'Affiliation proposé par SOKIWIN.COM sur son site Internet WWW.SOKIWIN.COM.

Il devra définir les termes et conditions auxquels SOKIWIN.COM :

- 1) pourra être présent sur le SITE;
- 2) aura la possibilité d'effectuer des opérations commerciales avec les utilisateurs du SITE

3) paiera à l'affilié une rémunération sur les ventes ainsi réalisées grâce à sa présence sur le SITE et a la possibilité pour ses utilisateurs de se connecter sur le site de SOKIWIN.COM.

Article 2: Modalités d'inscription au programme d'affiliation

L'inscription au programme d'Affiliation de SOKIWIN.COM est totalement gratuite.

A cet effet, SOKIWIN.COM autorise l'affilié à réaliser les actions nécessaires pour établir le système de navigation entre l'affilié et SOKIWIN.COM.

Article 3: Commission

3.1. Montant

En contrepartie de la présence de SOKIWIN.COM sur le SITE, SOKIWIN.COM paiera à l'affilié:

3.1.1 une rémunération dont le taux est fixé à un pourcentage évolutif sur le montant hors taxe des Ventes Directes Réalisées mensuellement par SOKIWIN.COM auprès des clients procurés par l'intermédiaire du SITE.

Chiffres d'Affaires mensuel HT et Commission en % du Chiffre d'Affaires

0 – 399 €	5%
400 – 699 €	6 %
700 – 1499 €	8%
1500 – 2999 €	9%
> 3000 €	10%

(Pour l'interprétation du présent § 3.1.1 on entend par "Ventes Directes Réalisées", les ventes HT et hors frais de port dont le paiement dû par le client à SOKIWIN.COM a été effectué).

3.1.2 Pour ce qui est des ventes hors-lignes, la rémunération sera établie sur les ventes provenant des clients de l'affilié, indépendamment du moyen par lequel ils réalisent leur commande (téléphone, fax, web, catalogue, etc...).

Article 4 : Paiement

4.1. l'affilié émettra les factures correspondant aux obligations financières de SOKIWIN.COM, le 10 du mois suivant au cours duquel se sont effectivement réalisées les ventes dès qu'un solde minimum de 50 € de commissions soit à régler. Ces factures seront réglées par SOKIWIN.COM dès réception.

4.2. SOKIWIN.COM fournira à l'affilié sur simple demande, et à tout moment, les justificatifs de volumes et valeurs des "Ventes Directes Réalisées" étant entendu que l'affilié pourra effectuer les contrôles qu'il estime nécessaire grâce à un emplacement qui lui est réservé sur le back-office (attribution d'un login et d'un mot de passe confidentiel).

Article 5: Mise en oeuvre technique

5.1 SOKIWIN.COM s'engage à mettre à disposition de l'affilié sur son backoffice, de manière automatique et au moment où elle apparaît, l'information correspondant aux commandes réalisées depuis l'affilié.

5.2 SOKIWIN.COM s'engage à collaborer avec diligence avec l'affilié afin d'intégrer les deux sites, dans le respect des règles de l'art et pour garantir en permanence le respect du présent contrat.

Article 6 : Opérations de marketing direct

SOKIWIN.COM s'engage à mener des opérations de promotion de son offre en ligne, de façon à donner en permanence à cette offre le meilleur caractère attractif.

Article 7: Obligations de SOKIWIN.COM

7.1 SOKIWIN.COM se devra :

- d'exécuter chaque commande en provenance d'un client ayant transité par le SITE et de les enregistrer sur l'espace réservé à l'affilié.
- d'assurer leur livraison
- de gérer les paiements, les retours, annulations
- d'assurer tous les services clients correspondants.
- de communiquer au client, si il y a un retard, le nouveau délai de livraison et d'obtenir le consentement du client.
- de traiter efficacement les réclamations des clients

7.2 SOKIWIN.COM s'engage a maintenir le contenu de son site en permanence actualisé.

7.3 Dans le cas de réclamations transmises par l'affilié, SOKIWIN.COM informera l'affilié des démarches entreprises pour résoudre le litige.

7.4 SOKIWIN.COM s'engage à payer les affiliés selon les dispositions du présent contrat.

Article 8 : Obligation de l'affilié

8.1. L'affilié s'engage à utiliser les seuls éléments graphiques (logos, bannières, boutons, etc.) mis à disposition par SOKIWIN.COM, en l'état et sans procéder à de quelconques modifications.

8.2. L'affilié s'engage à ne pas présenter les bannières d'une manière susceptible de créer une confusion dans l'esprit du public entre son ou ses sites affiliés et le site de SOKIWIN.COM.

8.3. L'affilié garantit SOKIWIN.COM que son site ne comporte pas d'informations ou contenus à caractère raciste, pornographique et plus généralement que le contenu de son site n'est pas contraire aux bonnes moeurs et aux lois françaises en vigueur, ceci constituant une condition déterminante du présent contrat.

8.4. L'affilié garantit à SOKIWIN.COM que sa situation légale est en conformité avec les lois et règlements en vigueur. SOKIWIN.COM se dégage de toute responsabilité vis-à-vis d'éventuels litiges entre l'Affilié et les services précédemment cités.

Article 9 : Responsabilités – Garanties

- 9.1. SOKIWIN.COM ne pourra être tenu pour responsable du contenu du ou des sites exploités par l’Affilié. L’Affilié s’engage par le présent contrat à être propriétaire des droits afférents à la diffusion sur son site de certaines données protégées tels que logiciels, fichiers musicaux, vidéos...
- 9.2. L’Affilié est et demeure l’entier responsable du développement, du contenu, de la mise en oeuvre et de l’entretien de son site.
- 9.3. SOKIWIN.COM est le seul responsable du contenu de son site ainsi que des produits et services proposés à sa clientèle.
- 9.4. SOKIWIN.COM s’engage à respecter les lois et règlements en vigueur applicables à son activité, ainsi qu’en particulier les dispositions concernant la vente à distance et la protection des données personnelles, et toute autre disposition, sans que cette énumération soit limitative.
- 9.5. Au cas où l’affilié ferait, directement ou non, l’objet d’une réclamation de la part de tiers sur la base du non-respect par SOKIWIN.COM de l’une quelconque de ses obligations, SOKIWIN.COM se substituerait intégralement à l’affilié et, au cas où cette substitution ne serait pas possible, SOKIWIN.COM garantirait l’affilié contre toutes les conséquences, y compris pécuniaires, desdites réclamations.

Article 10 : Propriété industrielle et intellectuelle

- 10.1. SOKIWIN.COM reconnaît que l’affilié conserve intégralement tous droits de propriété intellectuelle et industrielle sur tous les éléments du SITE tels que les dessins, images, codes source, marques sans que cette énumération soit limitative.
- 10.2. Les parties reconnaissent que l’usage de leurs marques et logotypes respectifs sur le SITE a pour seule finalité l’exécution du présent contrat et ne leur confère aucune licence même implicite d’utilisation desdites marques.
- 10.3. SOKIWIN.COM n’entreprendra aucune action qui porte atteinte aux fichiers informatisés de données nominatives de l’affilié, soit directement ou par l’intermédiaire de tiers auxquels il serait contractuellement lié.
- 10.4. SOKIWIN.COM reconnaît que tout fichier informatisé de données nominatives mis à disposition par l’affilié reste la propriété pleine et entière de cette dernière. SOKIWIN.COM s’interdit toute utilisation desdites données non expressément autorisées par l’affilié .

Article 11 : Durée

11.1: Le présent contrat est conclu pour une durée de 1 an, commençant le / / pour se terminer le / /

11.2: Le présent contrat se renouvellera ensuite tacitement par périodes successives de 1 an chacune, sauf résiliation notifiée par l’une ou l’autre des parties, par lettre Recommandée et accusée de réception, à tout moment pendant la période de contrat et en respectant un préavis de 1 mois.

Article 12 : Résiliation avant terme

12.1 Le présent contrat, sera, si l’affilié en exprime la volonté, résilié de plein droit sans indemnité de la part de l’affilié, pour perte de clientèle ou autre :

- 12.1.1 - immédiatement en cas de cessation de paiements de SOKIWIN.COM ou en cas de prise de contrôle de SOKIWIN.COM par un tiers;
 - 12.1.2 - sur mise en demeure notifiée à SOKIWIN.COM par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée sans effet pendant 7 jours à compter de sa date de réception, en cas d'infraction de la part de SOKIWIN.COM à l'une quelconque des clauses et conditions du présent contrat.
- 12.2 A la terminaison du contrat pour quelque cause que ce soit : l'affilié devra sans délai faire disparaître de tout support le nom de SOKIWIN.COM ;
SOKIWIN.COM ne sera pas dispensé de payer toute somme restant due à l'affilié.

Article 13 : Loi applicable – Attribution de juridiction

Le présent contrat est soumis à la loi Française.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat qui ne pourrait être résolue à l'amiable, les tribunaux de Châlons en Champagne (France) seront exclusivement compétents.

Fait à Saint Memmie, le / / en deux exemplaires originaux dont un pour chaque partie.

l'Affilié SOKIWIN.COM

**Société KIWI SPORTS
M. PARJOIE Pierre-Philippe**